



Refus de payer les obsèques

Par **Loufto**, le **17/06/2023** à **12:45**

Bonjour,

Ma grand-mère est décédée l'année dernière et la succession est toujours en cours, suite à de nombreux retards et oppositions d'un des enfants. Ils sont trois héritiers (Ma mère, et ses deux frères)

Je suis le petit-fils, et avec ma mère, nous avons payer les frais d'obsèques, (ma grand mère n'avait pas les moyens d'avoir un contrat pour prendre en charge les frais d'obsèques). Le contrat des obsèques est à mon nom, mais l'un des deux frères refusent de payer sa part, car il aurait préféré une incinération au lieu d'un enterrement.

Ai-je le droit de l'obliger à payer sa part ?

Par **Marck.ESP**, le **17/06/2023** à **13:58**

Bonjour et bienvenue

Vous auriez pu remettre la facture à la banque, qui pouvait régler la facture jusqu'à concurrence de 5000€ (sous réserve qu'ils existent.

Cependant, le fait d'avoir payé vous donne la possibilité de recours contre les autres cohéritiers pour vous faire rembourser. Lisez ci-dessous:

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/payer-frais-obseques#>